

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU  
5.4 Délégation de fonctions



**ARRETE**  
**Portant délégation d'une partie des fonctions du Président**

Monsieur Benoît BARANGER, Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, 7 rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu l'article IV des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine,

Considérant que Monsieur Jean-Michel MARCHAND ne fait plus partie du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Madame Sophie TUBIANA, membre du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, reçoit une délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- Mandatement des dépenses et émission des titres de recettes,
- Mandatement des dépenses relatives aux frais de déplacement et aux indemnités du Président
- Gestion des biens du syndicat
- Signature des ordres de mission

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifiée à l'intéressée.

**ARTICLE 3 :**

La délégation consentie à Monsieur Jean-Michel MARCHAND par arrêté du Président n°2014-42 en date du 30 juin 2014 est rapportée.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification sera :

- Notifié à l'intéressée,

Ampliation en sera communiquée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saumur,
- Monsieur le Receveur Municipal.

LE PRESIDENT,

Benoît BARANGER

A Montsoreau le

15 SEP. 2015

Notifié le

15 SEP. 2015

Signature de l'élue